



DOSSIER INSCRIPTION ESPACE JEUNES

Plouguerneau

L'ESPACE JEUNES EST DESTINÉ AUX JEUNES DE 9 À 17 ANS. IL PROPOSE DES TEMPS D'ACCUEIL ET D'ACTIVITÉS À PARTIR DES ENVIES EXPRIMÉES DES JEUNES AFIN DE FAVORISER LEUR ÉPANOUISSEMENT ET LEUR AUTONOMIE. LE PROJET PÉDAGOGIQUE EST À VOTRE DISPOSITION SUR DEMANDE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS: Le Jeune

NOM : PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :
VILLE :
CP :
MOBILE : / / / /

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS: La Famille

RESPONSABLES LÉGAUX :

PÈRE

NOM ET PRÉNOM
.....
.....

ADRESSE :
.....
.....
.....

TÉLÉPHONES :

MAIL :

PORTABLE :

TRAVAIL

MÈRE

NOM ET PRÉNOM
.....
.....

ADRESSE :
.....
.....
.....

TÉLÉPHONES :

MAIL :

PORTABLE :

TRAVAIL

N° D'ALLOCATAIRE CAF OU MSA : QF :

N° SÉCURITÉ SOCIALE.....

NOM, ADRESSE ET N° D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE.....

.....

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- PHOTOCOPIE ATTESTATION QF CAF OU MSA
- PHOTOCOPIE DU CARNET DE VACCINATION À JOUR
- ADHÉSION DE 10€ (CHÈQUE, CHÈQUE VACANCES, ESPÈCE)
- ATTESTATION D'AISANCE AQUATIQUE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ESPACES JEUNES PLOUGUERNEAU

1. Le Public accueilli / ouverture des lieux

Le fonctionnement de l'Espace Jeunes prend en compte les besoins psychologiques et physiologiques du public accueilli. Les jeunes sont accueillis durant les temps d'ouverture sous forme d'accueil libre (foyer) : c'est-à-dire qu'ils peuvent quitter et revenir dans la structure selon leur bon vouloir.

2. Inscriptions

Les jeunes doivent être inscrits pour fréquenter la structure en réglant les frais d'adhésion annuelle de 10€ et en complétant le dossier d'inscription, comportant les éléments suivants :

- les coordonnées des familles l'autorisation parentale pour les activités,
- les protocoles d'urgence, le droit à l'image ;
- le règlement intérieur ;
- la fiche sanitaire de liaison ;
- l'attestation de la CAF indiquant le quotient familial ou le numéro d'allocataire ;
- la photocopie du carnet de santé ou un certificat médical prouvant que les vaccins sont à jour ;

3. Vie quotidienne

Les jeunes s'engagent à respecter les horaires d'ouvertures d'accueil de l'Espace Jeunes.

Chaque jeune arrivant à l'Espace Jeunes se doit de saluer les personnes déjà présentes et signaler sa présence aux animateurs.

Les adolescents présents à l'espace jeunes doivent respecter les autres (jeunes, adultes). Ils se doivent aussi de respecter le matériel mis à leur disposition.

Le volume de la télévision, des portables est à l'appréciation des animateurs, et fonction de l'ambiance générale qui règne au foyer.

L'utilisation des téléphones et des consoles portables est proscrite pendant les activités.

Les jeunes fréquentant l'accueil en dehors des activités programmées peuvent entrer et sortir librement mais ne seront plus placés sous la responsabilité des animateurs dès leur sortie des locaux. Toutes discriminations, violences et actes jugés non conformes par l'équipe pédagogique peuvent être sanctionnés. Les boissons énergisantes sont interdites.

A, le / /

Signature précédé de **"lu et approuvé"**

Le jeune:

Le représentant légal:



4. L'accueil au local

L'espace jeunes articule des temps d'accueil et des temps d'activités sous la responsabilité de l'équipe d'animation. L'adhésion au local est payante : 10 euros pour une année scolaire de septembre à août. Le jeune et sa famille choisissent le mode d'accès au local. Soit le jeune peut aller et venir dans l'Espace Jeunes soit il doit y rester jusqu'à sa fermeture en attendant que son responsable légal vienne le chercher.

Accueil des jeunes en période scolaire

	Mardi	Mercredi	Vendredi
9-11 ans	16h30-19h	9h30-12h	
11-17 ans		13h30-18h	16h30-19h

Accueil administratif des familles en période scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	10h30-11h45	10h-12h30	9h30-12h	10h-12h30	10h-12h30
Après-midi	13h30-16h30	13h30-19h	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-19h

Accueil des jeunes en période de vacances

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
11-17 ans	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h

Accueil administratif des familles en période de vacances

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h
Après-midi	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h

5. L'adhésion

L'adhésion permet l'inscription aux différentes activités proposées par l'Espace Jeunes. Le règlement peut être fait en espèce, en chèque vacances et en chèques libellés à l'ordre du trésor public. A l'ouverture des inscriptions (3 semaines avant les vacances), des permanences seront programmées pour procéder au règlement pour les activités choisies par le jeune. Ce paiement permettra de valider son inscription. Passé ces dates de permanences en cas de non paiement des activités, il sera positionné sur liste d'attente. Le tarif des activités est déterminé en fonction du coût réel de l'activité ainsi que du quotient familial.

Remboursement :

- Toute absence justifiée du jeune inscrit à l'activité (raisons médicales ou familiales) fera l'objet d'un remboursement sur le compte « d'jeunsou » (cf. point 6.).
- Pour tout remboursement sans motif précisé ci-dessus, l'activité doit être annulée au moins 48h avant (jours ouvrés).
- En cas d'annulation de la part de l'équipe d'animation des activités proposées, les parents et les participants seront prévenus. Il sera procédé au remboursement de l'activité sur le compte « d'jeunsou » (cf. point 6.)
- Si un jeune est en retard au départ d'une activité. Il est possible que le groupe soit déjà parti. Dans ce cas, il n'y aura pas de remboursement de l'activité.
- En cas d'absence de documents obligatoires pour la pratique de certaines activités (test anti panique, test d'aisance aquatique, etc.) le jeune ne pourra participer et ne sera pas remboursé.

6. Le D'jeunsou

Depuis janvier 2024, il existe à l'Espace Jeunes une monnaie virtuelle appelée « d'jeunsou ». Pour y avoir accès des actions d'autofinancement sont proposées régulièrement aux adolescents adhérents. Les « d'jeunsou » récoltés permettent de régler les activités proposées dans le programme. Afin de respecter les règles de comptabilité publique, l'utilisation du "d'jeunsou" n'est permise que pour le seul règlement des activités programmées par l'Espace Jeunes. Aux 18 ans de l'adhérent, s'il reste des « d'jeunsou » sur son compte, ils seront par conséquent perdus. Le paiement en « d'jeunsou » se fait uniquement si le crédit de l'adhérent couvre la totalité de la somme due. L'adhésion à l'Espace Jeunes ne peut pas être réglée en « d'jeunsou ». La somme cumulée est personnelle; le compte « d'jeunsou » est nominatif et ne peut être versé à quelqu'un d'autre même dans le cadre d'une fratrie.

7. Le fonctionnement du D'jeunsou

Plusieurs actions d'autofinancement sont programmées pendant l'année, celles-ci permettent au jeune qui le souhaite de s'investir personnellement sur des temps définis. Ces actions peuvent être : l'entretien de bâtiments communaux, le service pendant les vœux du maire, l'aide à la mise en place du marché de Noël, la tenue d'un stand de crêpes, de maquillage, de sculpture sur ballon, le service pour le repas des aînés ou pendant la semaine bleue, etc. L'implication des jeunes pendant ces manifestations ou événements est valorisée par la monnaie virtuelle le « d'jeunsou » à raison de 10 d'jeunsou de l'heure (1 d'jeunsou = 1€). Selon le type d'événement, l'équipe se laisse le droit d'imposer un âge minimum (en lien avec le niveau d'autonomie nécessaire) ou un niveau de compétence (par exemple, pour les ventes de crêpes, des stages de préparation seront proposés et les jeunes doivent répondre à un certain degré de compétence pour pouvoir participer aux ventes). Afin qu'un maximum de jeunes différents participent à ces actions, les inscriptions se feront suivant certains critères :

- L'inscription d'un jeune à une manifestation ne sera prise en compte que si ce dernier n'a pas participé à l'autofinancement précédent. Auquel cas, il sera positionné sur liste d'attente. Toutefois si 1 semaine après l'ouverture des inscriptions, s'il reste de la place son inscription sera prise en compte.
- Un jeune ayant été sur liste d'attente lors de l'autofinancement précédent sera prioritaire pour l'autofinancement suivant. Cela n'est valable que si et seulement si le jeune fait la démarche de s'inscrire le moment venu

Dans un souci d'équité, les quotients familiaux des jeunes ne seront pas pris en compte lors de leur dépenses en d'jeunsou.

Le tableau des tarifs des activités pour le paiement en d'jeunsou est le suivant :

Tarifs au 01/01/2024		
	Coût en D'jeunsou	
	Adhésion	/
Tarifs des activités	★	2
	★★	5
	★★★	10
	★★★★	15
	★★★★★	20

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné,....., responsable légale de

- autorise mon enfant à entrer/sortir librement pendant les ouvertures de l'espace Jeunes

- autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des activités

COMMUNICATION

Autorise le personnel de l'Espace Jeunes à utiliser son image sur tout support de communication (audio, vidéo, internet...) pour une publication dans les médias de la ville de Plouguerneau

Oui

Non

Autorise mon enfant à recevoir les informations du service jeunesse via les outils de communication actuels (Facebook, sms ..)

Oui

Non

Autorise l'envoi d'informations liées à l'Espace Jeunes par mail

Oui

Non

FICHE SANITAIRE

L'enfant fait-il l'objet d'un PAI ?
Oui ? Non ? Si oui, merci de nous fournir le PAI

L'enfant est-il porteur d'un handicap (MDPH) ?
Oui ? Non ?

L'enfant a-t-il des allergies ou traitements médicaux ?
Oui ? Non ? Si oui, lequel ?

L'enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ?
Oui ? Non ? Si oui, lequel ?

Date du dernier vaccin antitétanique :

(Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite ou DT polio ou Tétracoq), joindre la photocopie du carnet de vaccination à jour. Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre indications

NOM et numéro de téléphone du médecin traitant :

RESPONSABLE DU MINEUR et téléphone en cas d'urgence

Je soussigné,, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

A, le / / Signature.....

RENOUVELLEMENT INSCRIPTION AUTOMATIQUE À L'ESPACE JEUNES POUR LES ANNÉES SUIVANTES :

• Année 2025/2026 : je soussigné,....., responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription.

A, le / / Signature

• Année 2027/2028 : je soussigné,....., responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription.

A, le / / Signature

• Année 2028/2029 : je soussigné,....., responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription.

A, le / / Signature

• Année 2029/2030 je soussigné,....., responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription.

A, le / / Signature